APPEL A PROJETS DE RECHERCHE SUR LA MUCOVISCIDOSE 2018

Vaincre la Mucoviscidose renouvelle son Appel à Projets annuel pour soutenir la recherche sur la mucoviscidose.
Tous les domaines de la recherche sont concernés : clinique (RC), sciences humaines et sociales (SHS) et fondamentale (RF).

ACCES AUX FORMULAIRES et aux renseignements complémentaires CLIQUEZ ICI.

FOCUS

Vaincre la Mucoviscidose renouvelle sa volonté **d'accroître son soutien à la recherche clinique**, orientée vers le développement de solutions diagnostiques et thérapeutiques innovantes. L'association encourage les équipes du domaine des SHS spécialistes des pathologies chroniques à faire des propositions de projets pouvant intéresser la mucoviscidose. Les démarches de co-construction de projets impliquant une collaboration entre équipes hospitalières et équipes SHS, centrées sur les besoins des patients et des familles, sont fortement encouragées. Le Département Recherche est à votre disposition pour vous orienter vers des équipes du domaine des SHS ou des services hospitaliers experts de la mucoviscidose. Les projets se réclamant des SHS devront être portés par des équipes SHS, en collaboration avec des équipes d'autres domaines pour favoriser l'interdisciplinarité.

PROJETS EN RECHERCHE FONDAMENTALE SUR *PSEUDOMONAS aeruginosa*

PPa 2018

En 2018, Vaincre la Mucoviscidose souhaite maintenir le soutien spécifique aux projets de recherche innovants sur *Pseudomonas aeruginosa*. Dans ce cadre, l'association promeut le Programme *Pseudomonas aeruginosa* 2018 (PPa2018), décrit dans le document téléchargeable ici.

NOTE D'INTÉRET

Vaincre la Mucoviscidose souhaite inciter la soumission de projets de recherche abordant les **problématiques spécifiques aux patients greffés,** ainsi que la **problématique des cancers associés à la mucoviscidose**. Pour plus d'information consulter le document téléchargeable ici.

ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Les demandes de financements ne peuvent être portées que par un personnel statutaire (salarié en CDI, du secteur public ou privé) ;
- Les **projets collaboratifs** sont fortement encouragés ;
- Pour le financement des équipes étrangères voir la note **« politique de soutien aux équipes étrangères »** téléchargeable ici ;
- Plusieurs projets peuvent être soumis par un même laboratoire, s'ils concernent des sujets différents et sont réalisés par des investigateurs différents. Dans ce cas, il est obligatoire de joindre une lettre du directeur du laboratoire justifiant la pertinence des projets dans le cadre de la stratégie de recherche du laboratoire et l'articulation entre ces différents projets ;
- Les équipes ayant déjà bénéficié d'un ou plusieurs financements doivent **impérativement** être à jour dans la remise du/des rapport(s) d'activité et financier(s) lors de la soumission d'une nouvelle demande. Dans le dossier de demande de financement, le demandeur devra renseigner la liste des projets (en cours, ou terminés) pour lesquels un financement aura été reçu, que ce soit en tant qu'équipe principale ou équipe associée.

DISPOSITIF DE FINANCEMENT

Les financements peuvent être accordés pour une durée de 1 à 3 ans. Les soutiens pluriannuels sont accordés exceptionnellement et leur demande doit être argumentée. Les soutiens sur 3 ans ne sont attribués que dans le cadre de la prise en charge d'une thèse de doctorat.

Tout financement accordé pour une durée supérieure à 1 an **est soumis à conditions** : (1) Une demande de renouvellement sera systématiquement à soumettre pour la ou les année(s) suivante(s) ; (2) elle devra être accompagnée d'un **rapport intermédiaire**. Ce dernier sera évalué par le Conseil Scientifique de l'association qui **recommandera ou non le financement**.

Le financement peut inclure des frais de fonctionnement et du personnel (doctorants, post-doctorants, techniciens, ARC, …).

Les frais de mission, de publication et d'équipement (à hauteur de 5k€ maximum et sur présentation du devis) peuvent être pris en charge, uniquement s'ils sont détaillés et justifiés. Seuls les équipements spécifiques de la problématique abordée et indispensables à la réalisation du projet seront pris en charge.
Les frais de participation à un congrès peuvent être financés à hauteur d'une participation (prioritairement d'un jeune chercheur) par an et par projet et à condition que les résultats du projet financé y soient présentés. Ils ne peuvent excéder 1 500 €.

MODALITES DE CANDIDATURE

Votre projet doit être VOTRE PROJET DOIT ETRE CLASSÉ DANS UN DES 3 DOMAINES SUIVANTS : CLINIQUE (RC), SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS) ou RECHERCHE FONDAMENTALE (RF).
Merci de vous référer au document téléchargeable ici pour vérifier et valider votre choix.

A. Projets en recherche clinique (RC) et en sciences humaines et sociales (SHS)

- ☑ **Lundi 16 octobre** - **mercredi 15 Novembre 2017 (minuit)** : dépôt de la lettre d'intention ;
- ☑ Des recommandations seront adressées à tous les porteurs de projet ayant soumis une lettre d'intention ;
- ☑ **Vendredi 22 décembre 2017 :** accès aux formulaires de soumission en ligne du dossier complet ;
- ☑ **Lundi 5 mars 2018 (minuit) :** clôture de la plateforme de soumission en ligne.

Pour les projets RC et SHS basés sur les données du Registre français de la mucoviscidose, le comité de pilotage du Registre devra être informé en amont du dépôt de la lettre d'intention. Un résumé du projet devra être envoyé à l'adresse : registre@vaincrelamuco.org.

B. Projets en recherche fondamentale portant sur *Pseudomonas aeruginosa* (PPa2018)

- ☑ **Lundi 16 octobre - mercredi 15 Novembre 2017 (minuit)** : dépôt de la lettre d'intention ;
- ☑ **Vendredi 22 décembre 2017 :** accès aux formulaires de soumission en ligne du dossier complet ;
- ☑ **Lundi 5 mars 2018 (minuit) :** clôture de la plateforme de soumission en ligne.

C. Projets en recherche fondamentale (or *Pseudomonas aeruginosa*) : pas de lettre d'intention !

- ☑ **Vendredi 22 décembre 2017 : accès aux formulaires de soumission en ligne du dossier complet ;**
- ☑ **Lundi 5 mars 2018 (minuit) : clôture de la plateforme de soumission en ligne.**

MODALITES D'EXPERTISE

Les projets pour lesquels une lettre d'intention aura été soumise seront examinés par :

- Le Bureau des Etudes Cliniques et des études en SHS, composés de parents, patients, experts en RC et SHS, dont certains membres du CS ;
- Un groupe d'experts ad hoc issus du Conseil Scientifique, pour les projets **PPa2018**.

Tous les dossiers complets feront l'objet d'un processus d'expertise externe et d'une analyse par le Conseil Scientifique (CS) de Vaincre la Mucoviscidose.

Les recommandations fournies aux porteurs de projets suite à l'analyse des lettres d'intention seront à la disposition du CS lors de la discussion finale du projet en réunion plénière, de même que les expertises précédentes, si le projet a déjà fait l'objet d'une soumission dans le cadre de l'Appel à Projets de Vaincre la Mucoviscidose. **Tous nos experts s'engagent à la confidentialité la plus stricte concernant les dossiers, les expertises auxquelles ils ont accès et les discussions en session plénière. Lors de l'attribution d'un dossier à un expert externe ou membre du CS, une déclaration de conflit d'intérêt est remplie.** Le porteur de projet peut, s'il le souhaite, suggérer des noms d'experts qu'il juge compétents pour étudier son dossier, et signaler aussi les noms des personnes qu'il estime en conflit d'intérêt.

Pour plus de renseignements sur le processus d'expertise et la composition de nos instances, voir le document intitulé « composition du conseil scientifique » téléchargeable ici.

COMMUNICATION DES RESULTATS DE L'APPEL A PROJETS

Après expertise des dossiers, le CS présente ses recommandations au Comité Stratégique pour la Recherche (CSR), puis les soumet au Conseil d'Administration de l'association. Suite aux décisions de ce dernier, les résultats seront communiqués aux porteurs de projets en juillet 2018 par une notification écrite, accompagnée du rapport de la séance plénière du CS concernant le projet.